d'Asie serait vouée à la contrebande et les lois seraient d'être turques.

Il a d'autre part rappelé que certaines lois sont dotées de statuts spéciaux que l'Europe doit faire respecter.

Kiamil compte que la thèse turque sera bien accueillie par les puissances. Il est en revanche disposé aux concessions les plus larges à la population des îles comme réformes ou garanties.

La question d'Andrinople

En ce qui concerne Andrinople, le ministère est divisé.

Kiamil, personnellement, croit qu'on peut sauver Andrinople. Mais certains ministres sont d'un autre avis.

Diverses combinaisons ont été envisagées. La plus radicale consiste à couper Andrinople en deux en prenant la Tundja pour frontière. Il est probable que Rechid pacha a reçu des instructions en conséquence.

En tout cas, c'est sur la question d'Andrinople que se manifeste le plus grand flottement.

La question d'Albanie

Sur cette question, l'attitude de la Turquie restera invariable. Elle s'en remettra aux puissances et refusera de discuter soit avec la Grèce à propos de Janina, soit avec la Serbie à propos de Prizrend, soit avec le Monténégro à propos de Scutari.

En ce qui touche la suzeraineté turque sur l'Albanie, on est assez sceptique et l'on y renoncerait sans peine.

On est convaincu que la Turquie n'a qu'à laisser les puissances faire son jeu.

L'orientation politique extérieure

Kiamil et la majorité de l'opinion sont nettement en faveur d'une orientation résolue vers la Triple-Entente.

Il faut noter cependant que l'ambassadeur d'Allemagne a une situation personnelle très supérieure à celle de ses collègues. Il a su donner, même au grand-vizir, l'impression que l'Allemagne sert les intérêts turcs et plaide à Londres la cause de la Turquie. Il est utilement secondé par son collègue autrichien.

Malgré les démentis antérieurs, je suis obligé d'affirmer de nouveau que le baron de Wangenheim et le marquis Pallavicini n'ont pas cessé d'encourager la Turquie à la résistance.

La situation politique intérieure

La société Union et Progrès est privé de tous ses chefs. Mais ses cadres subsistent. Il est tellement impopulaire qu'il ne pourrait pas se manifester publiquement. Mais il est le centre d'une sourde opposition que le grand-vizir ne peut pas ignorer.

D'autre part, il y a dans l'armée des éléments nettement réfractaires à la paix. Kiamil pacha est personnellement désireux de la conclure. Mais il sait que les tendances contraires sont suffisamment organisées pour qu'il faille compter avec elles.

On croit généralement à un remaniement ministériel assez proche qui laisserait d'ailleurs Kiamil pacha à la tête du gouvernement.

Le sultan, que le comité, au cours des dernières années, tenait à l'écart des affaires, les suit de très près. Il est tout à fait d'accord avec Kiamil.

Abdul Hamid, dans sa nouvelle résidence, s'intéresse à ce qui se passe. Il s'est écrié l'autre jour :

— Alors, ils ont laissé faire l'alliance balkanique, que j'ai empêchée toute ma vie !

A un visiteur il a rappelé l'anecdote suivante :

— Le jour où j'ai accepté la Constitution de 1908, j'ai pris un crayon et, sur une carte de l'empire, devant le cheikh-ul-islam, entre les mains de qui j'avais juré fidélité à la charte, j'ai tracé une ligne marquant ce que la Turquie perdrait avec le nouveau régime. C'est notre frontière de demain que j'ai ainsi tracée il y a quatre ans et demi.

La situation militaire

Militairement, les meilleurs juges turcs résument la situation en deux affirmations :

La Turquie ne peut pas reprendre l'offensive.

Les alliés ne peuvent plus rien gagner sur les positions turques actuelles qui, par terre et par mer, sont inexpugnables.

Le point de vue roumain

Les négociations avec la Bulgarie seront difficiles

Londres, 4 janvier. — En ce qui concerne l'attitude de la Roumanie, M. Take Jonesco a eu hier une conférence avec M. Danef ; il en aura une seconde la semaine prochaine. Comme je vous le disais la semaine dernière, le gouvernement roumain demandera certaines garanties pour ses nationaux et la cession d'une bande de territoire au nord d'une ligne qui, partant du Danube un peu à l'ouest de Silistrie, aboutirait sur la mer Noire un peu à l'ouest du cap Kaliakra-Baltchik.

La Bulgarie de son côté et disposée à n'accorder qu'une rectification de frontières tout à fait insignifiante et à supprimer, au profit de la Roumanie, le petit crochet que fait la frontière de la Dobroudja et qui deviendrait ainsi une ligne parfaitement droite.

Les points de vue, comme on le voit, sont quelque peu différents et tout fait prévoir des négociations difficiles.

Les concessions de la Bulgarie

Du correspondant du « Temps » à Saint-Pétersbourg :

Saint-Pétersbourg, 4 janvier. — Je suis à même de vous faire connaître les concessions que la Bulgarie est actuellement prête à faire à la Roumanie. La Bulgarie consent très volontiers à accorder, sur toute l'étendue de son territoire, l'autonomie scolaire et ecclésiastique à la population koutzovalaque. Le gouvernement bulgare, en outre, est disposé à faire bénéficier les Roumains de privilèges et d'avantages partout où est établie la domination bulgare.

La Bulgarie, toutefois, ne paraît pas vouloir consentir à céder Silistrie. Comme maximum de concession, elle accorderait peut-être la remise aux Roumains d'un ou deux forts qui défendent Silistrie. Cette rectification de frontière aurait pour but de rassurer Bucarest en point de vue stratégique ; mais la meilleure garantie que pourra donner le cabinet de Sofia à cet égard sera celle de ne jamais prétendre à la Dobroudja et de conclure avec la Roumanie une amitié qui lui sera précieuse pour l'avenir.

L'indépendance albanaise

Une proclamation d'Ismail-Kemal

Le « Temps » reçoit d'un de ses correspondants l'information suivante :

« Ismail Kemal, qui s'est intitulé chef du gouvernement provisoire et autonome d'Albanie, et qui s'adresse en cette qualité aux gouvernements, fait depuis quatre jours afficher en langue turque à Vallona des ordres des autorités militaires concernant les déserteurs albanais et les invitant, sous les peines les plus sévères, à rejoindre l'armée turque.

Cette proclamation est caractéristique des tendances des « patriotes albanais », qui tout en prétendant lutter pour leur indépendance, n'ont en réalité pris les armes que contre les chrétiens et les Etats balkaniques. »

Le prince Ahmed-Fuad à Paris

Rome, 4 janvier. — Le prince Ahmed Fuad avait déclaré que loin de songer à s'embarquer pour l'Albanie, ainsi qu'en avait couru le rumeur à Vienne et à Belgrade, il s'apprêtait au contraire à se rendre à Paris afin de continuer auprès du gouvernement français la propagande pour l'indépendance albanaise.

Le prince n'est plus à Rome, et ses amis assurent qu'il vient de partir pour Paris ainsi qu'il l'avait annoncé. Il est donc probable qu'il sera en France dans deux ou trois jours, s'il n'y est déjà.

La situation respective de l'Italie et de l'Autriche vis-à-vis du Monténégro

Le correspondant du « Temps » télégraphie :

Rome, 4 janvier. — On confirme que l'Italie se trouve dans une délicate situation à cause de Scutari ; elle veut d'un côté favoriser les aspirations du Montenegro et, de l'autre, elle ne réussit pas à s'entendre avec l'Autriche. L'opinion publique italienne s'est clairement manifestée en faveur du Monténégro où, en outre, des intérêts politiques, militaires et commerciaux, les liens dynastiques italiens militent en faveur de l'agrandissement territorial et économique du petit Etat monténégrin. Il est vrai que la diplomatie italienne a amicalement insisté auprès du gouvernement autrichien pour que celui-ci consente à l'annexion de Scutari par le Montenegro ; mais à Vienne on continue à opposer la thèse radicalement contraire et à rappeler l'accord italo-autrichien de 1897 par lequel les deux alliés s'engagèrent à soutenir l'intégrité de l'Albanie. Or, d'après le cabinet de Vienne, nul doute que Scutari ne soit albanais. Le cabinet de Rome cependant insiste pour que Scutari passe au Montenegro, et jusqu'à présent les deux chancelleries alliées ne sont pas tombées d'accord. Si l'Autriche continue à se montrer intransigeante, l'Italie s'inclinera mais de très mauvaise grâce.

Il est certain qu'un point de vue commun de la Triple-Alliance sur la question de Scutari n'existe pas encore, et c'est pourquoi on attend l'accord entre Vienne et Rome. La question a été renvoyée à la fin du programme de la réunion des ambassadeurs à Londres.

Il est fatal que dans les questions balkaniques l'Italie et l'Autriche ne réussissent à se mettre d'accord qu'après de grande efforts et de réciproques concessions, étant donné la latente contradiction des intérêts respectifs. D'autre part, il n'est pas moins inévitable que la Triple-Entente accepte le point de vue monténégrin d'après l'initiative prise par la Russie.

Le roi Victor-Emmanuel, dont la position est singulièrement délicate, observe jusqu'au scrupule les règles constitutionnelles et s'abstient généralement d'influencer son propre gouvernement, mais les intérêts positifs de l'Italie coïncident avec ceux du Montenegro, comme le signale toute la presse indépendante qui, de plus, s'oppose résolument à la cession du mont Lovcen à l'Autriche. Cette montagne domine Cattaro ; c'est ce qui empêche l'Autriche de faire de cette baie la formidable base navale dont l'Italie redoute la création.

Toute la presse italienne appuie les desiderata du Montenegro et le «Giornale d'Italia» dit que si l'Autriche admet que la Serbie et la Grèce prennent des territoires albanais, elle doit l'admettre aussi pour le Monténégro.

« Nous voulons espérer, ajoute ce journal, que la Consulat ne se rendra pas si facilement aux volontés du Ballplatz. Une, pour la stabilité de la nouvelle situation balkanique et pour le succès des entreprises économiques italiennes dans le Monténégro, il convient que ce pays s'accroisse. Il serait pénible que l'Italie se fît l'instrument d'ne politique préjudiciable au Monténégro. L'accord de 1897 doit être appliqué «cum grano salis». L'aide que l'Italie a donnée à l'Autriche dans la question de l'autonomie albanaise et la question du port serbe dans l'Adriatique a été décisive ; mais aujourd'hui l'Autriche ne doit pas s'obstiner dans une intransigeance nuisible à l'intérêt italien. L'alliance doit être pratiquée avec équité. »

Les limites de l'alliance austro-allemande

Un commentaire officieux de la « Deutsche-Revue »

Berlin, 4 janvier. — Ces temps derniers, la tension diplomatique entre l'Autriche et la Serbie avait fait craindre un conflit remé où la Russie et l'Autriche auraient pu se trouver entraînées. Ce risque semble écarté pour l'instant, mais comme une tension analogue peut se reproduire, la question s'est posée de savoir dans quelles conjonctures l'Allemagne serait tenue de prêter aide et assistance à son alliée austro-hongroise. Le discours prononcé le 2 décembre par le chancelier devant le Reichstag a donné lieu, surtout dans la presse cléricale, à l'interprétation erronée que l'empire allemand aurait, dans tous les cas, à secourir l'empire austro-hongrois si celui-ci était attaqué. Le discours du chancelier donne maintenant lieu à un commentaire officieux que publie le numéro de janvier de la « Deutsche Revue ».

« Le discours ne pouvait donner lieu à telle méprise. Il était très naturel que le chancelier fît allusion au traité d'alliance, mais il a aussi insisté sur son caractère purement défensif. Si le député Ledebour a dit que l'Autriche recevait ainsi un blanc-seing pour continuer la politique qui semble conforme à ses intérêts, il est à peine nécessaire de réfuter une telle assertion. Il n'existe pas un gouvernement assez imprudent pour se soumettre d'une façon aussi complète aux décisions d'un autre gouvernement dans une questionqui pourrait mettre toute l'existence politique et économique de la nation en jeu. Penser autrement serait trop ravaler la capacité et la prévoyance du gouvernement impérial allemand.

» A Berlin même on a la certitude qu'à l'étranger il existe sinon chez les gouvernements eux mêmes des éléments actifs qui verraient sans déplaisir une guerre où l'Allemagne se trouverait engagée. L'Autriche tirerait les plus grands avantages d'une guerre victorieuse et les dommages d'une guerre malheureuse seraient à porter d'abord par l'empire allemand, puis par l'Italie. Il est évident que ces deux cas pourraient réveiller les espérances de certains milieux étrangers. Mais en Allemagne même on est heureusement loin de toute politique des aventures et nos alliés le savent bien. Si l'Autriche devait faire une politique dont elle ne pourrait répondre devant l'opinion publique européenne, elle ne pourrait compter ni sur la sympathie de l'Allemagne, ni sur celle des autres grandes puissances et elle devrait alors porrer seule les conséquences de son attitude. »

L'auteur termine en disant que l'Allemagne ne saurait tirer l'épée pour un petit port albanais ou pour d'autres intérêts de moindre importance.

Conseil des Ministres

Paris, 4 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La séance a été consacrée à l'examen des affaires extérieures et à l'expédition des affaires courantes.

La propreté et l'hygiène dans les bureaux de poste

UNE CIRCULAIRE DE M. CHAUMET

Paris, 4 janvier. — M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat des postes, a adressé à tous les chefs de service une circulaire pour leur rappeler qu'aux termes de l'article 59 de l'instruction générale, « les bureaux doivent être tenus en parfait état de propreté ; les planchers doivent être lavés chaque jour à l'aide de linges mouillés ou imprégnés au besoin d'un liquide antiseptique, les murs, les meubles, les vitres, etc., fréquemment nettoyés, les appareils après chaque conversation, au moyen d'un linge humecté d'eau phéniquée, et les cabinets d'aisances et urinoirs lavés à grande eau ».

Par de fréquentes circulaires, l'administration a signalé l'intérêt qu'elle attache à l'observation rigoureuse de ces prescriptions. La circulaire du 20 octobre 1908 attirait en outre l'attention des receveurs sur les fournitures de bureau, dont « la qualité autant que la quantité ne doivent rien laisser à désirer ».

« Or, ajoute M. Chaumet, malgré ces pressantes recommandations, certains receveurs continuent à faire preuve de négligence, notamment pour l'entretien de la salle d'attente. Les prescriptions réglementaires sont fréquemment perdues de vue et les règles d'hygiène ne sont pas toujours observées. On remarque en outre dans beaucoup de bureaux, appuyées contre les murs ou suspendues le long des guichets, des affiches au papier jauni et sale du plus lamentable aspect.

Cette situation provoque à juste titre les doléances du public et il importe qu'elle cesse d'une manière définitive.

Je vous prie en conséquence de mettre les receveurs de votre département en demeure de prendre sur-le-champ les dispositions utiles pour éviter le retour de nouvelles critiques. Vous leur rappellerez que leur responsabilité personnelle est engagée dans la circonstance et vous ne leur laisserez pas ignorer que je suis bien décidé à sévir rigoureusement contre ceux d'entre eux qui viendraient encore à m'être signalés défavorablement à ce sujet. »

En terminant, le sous-secrétaire d'Etat des postes invite ces inspecteurs à « porter tout spécialement leur attention, dès leur arrivée au bureau, sur l'état de la salle d'attente et la qualité des fournitures mises à la disposition du public, et à ne jamais omettre de faire mention de leurs constatations ».

Le droit d'Association dans l'Armée

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 4 janvier. — Millerand, ministre de la guerre, vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une importante circulaire visant l'exercice du droit d'association dans l'armée.

Voici le texte intégral de cette circulaire :

« Il m'a été rendu compte que certaines organisations s'étaient créées dans l'armée, ayant pour objet — notamment sous le couvert d'un supplément du prix d'abonnement d'un journal ou par voie de réunion de souscriptions individuelles — de constituer des caisses destinées soit à préparer et à faciliter la présentation de recours en Conseil d'Etat, soit à soutenir par divers moyens des revendications particulières ou collectives.

« De telles organisations tombent directement sous l'application de la circulaire en date du 4 septembre 1912, par laquelle, me référant à une réglementation antérieure constante, j'ai rappelé aux militaires de l'armée active qu'il leur était interdit de faire partie, sans y être autorisés, d'un groupement quelconque, ou de poursuivre, sous le couvert d'une association autorisée, un but autre que celui indiqué par les statuts de cette association. L'adhésion à ces organisations constitue en outre un manquement grave aux dispositions des articles 66 et 213 du règlement sur le service intérieur, prescrivant que les militaires doivent s'abstenir de tout acte pouvant faire douter de leur fidélité au devoir et spécifiant que les réclamations doivent conserver un caractère individuel.

« Je suis persuadé que les militaires qui se sont laissé entraîner à participer à de tels groupements ne se sont pas rendu compte de la portée véritable de leur acte et qu'il suffira de la signaler à leur attention pour les ramener au sentiment exact de leurs obligations.

« Vous voudrez bien, en conséquence, faire connaître à tous les militaires placés sous vos ordres qu'il leur est formellement interdit d'adhérer à aucun groupement de la nature de ceux visés par le premier paragraphe de la présente instruction. Tout manquement à cette interdiction sera sévèrement réprimé.

« Il est bien entendu d'ailleurs que les dispositions qui précèdent ne sauraient restreindre à aucun degré l'entière liberté qui doit appartenir à tous les militaires de souscrire des abonnements à tel ou tel journal ou d'user régulièrement des voies normales de recours organisées par les lois et décrets contre les décisions des autorités supérieures ».

MILLERAND.

AU MAROC

Le retour à Mogador des colonnes Brulard et Massoutier

Fez, 4 janvier. — On mande de Mogador, 27 décembre :

A 11 h. 40, les colonnes Brulard et Massoutier sont arrivées à Mogador. Aux portes de la ville, les troupes constituant la garnison et les compagnies de débarquement du «Friant» et du «Du-Chayla» ont rendu les honneurs. Les troupes firent leur entrée au milieu d'une foule dont l'enthousiasme était indescriptible ; les bravos crépitaient au passage de chaque détachement.

LE SUPPLICE DE LA SOIF

Les soldats racontent les souffrances qu'il sont endurées lorsqu'ils furent assiégés dans la forteresse de Dar-el-Kadi.

La colonne avait des vivres et des munitions, mais le manque d'eau commençait bientôt à se faire sentir. Le 18, une attaque se produisit à 9 heures, puis à 3 heures. Les silencieux du camp furent jonchés de cadavres marocains.

Dans la journée du 19, l'ennemi cessa ses assauts si meurtriers pour lui. Des volontaires offrirent de chercher de l'eau, mais ils durent se replier avec des blessés et sans eau.

La soif augmentait et devenait insupportable.

Dans la journée du 20, le caïd des Anflous envoya des parlementaires qui proposèrent de l'eau contre la remise des canons. Ils requirent une réponse bien française.

De nombreux défenseurs tombèrent en syncope, mourant de soif. Dans la nuit du 20 au 21, une pluie abondante tomba, ranimant tous les courages.

La tribu des Chiadma se révolte

Saffi, 4 janvier. — La tribu des Chiadma s'est révoltée. La route de Mogador est devenue dangereuse.

Deux Français, MM. Luguet et Joly, attaqués sur la rive gauche de l'oued Transit, ont atteint péniblement Mogador. Ils sont arrivés sains et saufs.

Les tribus des Abda et des Ahmar sont calmes.

M. le curé voyageait à prix réduit

CENT SOUS POUR ALLER DE MACON A VINTIMILLE

Mâcon, 4 janvier. — L'abbé Philibert, curé, il y a quelque temps encore, d'une paroisse de la banlieue de Mâcon et aujourd'hui à la retraite, avait trouvé un moyen économique pour se payer un voyage à la Côte-d'Azur. Il y a deux semaines, il prenait, en gare de Sennecey-le-Grand, un billet aller et retour de 2e classe pour Vonnas (Ain), qu'il payait cinq francs. Très habilement, il grattait sur le billet le mot Vonnas, qu'il remplaçait par celui de Vintimille, puis ajoutait à la gauche du chiffre 5 la chiffre 7, ce qui portait le prix du billet falsifié à 75 francs.

Muni de ce billet ainsi arrangé, il prenait le train pour la Côte-d'Azur, où il arrivait, d'ailleurs, sans encombre, et il y passait quelques semaines.

Au moment du retour, un contrôleur curieux, nommé Martin, fut frappé, en faisant le service du contrôle des voyageurs, par le chiffre 75 francs, comme prix d'un voyage aller et retour de Sennecey-le-Grand à Vintimille. Il examina attentivement le billet et ne constata rien d'anormal dans son texte. Ayant demandé au porteur des explications sur la somme payée et celui-ci ayant déclaré tout ignorer, il eut l'idée de l'accompagner jusqu'à la gare de Sennecey-le-Grand, qui avait émis le billet. Là, le pot-aux-roses se découvrit. Depuis plusieurs années cette gare n'avait pas délivré de billets pour Vintimille. Le curé Philibert dut avouer la façon dont il avait procédé.

Procès-verbal a été dressé contre cet ecclésiastique, qui a été laissé en liberté, en attendant sa comparution en correctionnelle.

Un fils égorge son père et fusille un voisin

TOUT CELA PARCE QUE LA SOUPE ETAIT TROP CHAUDE

Rennes, 4 janvier. — Un lamentable drame de famille, dont l'auteur est un jeune homme de dix-sept ans, s'est déroulé à Vitré dans les circonstances suivantes :

Les époux Texier, jardiniers rue de Laval, à Vitré, venaient de se mettre à table avec leur fils Alfred, lorsque soudain celui-ci s'emporta violemment à propos de la soupe qu'il disait être trop chaude. Comme le père cherchait à lui imposer silence, le jeune homme proféra des menaces de mort et, passant des paroles aux actes, il se précipita sur son père auquel il porta deux coups de couteau à la gorge.

Aux cris poussés par la victime, un voisin, M. Macé, accourut, mais il se heurta au fils de la victime qui, armé d'une carabine, l'abattit d'une balle en pleine poitrine.

Laissant là ses deux victimes, le jeune criminel se hâta de prendre dans un tiroir deux billets de 100 francs et partit faire la fête en ville. Les gendarmes s'étant mis à sa recherche, le trouvèrent dans un café où il dépensait en joyeuse compagnie l'argent ainsi dérobé.

Se voyant pris, le jeune homme n'opposa aucune résistance. Mais, d'autre part, il n'a manifesté aucun regret de son acte.

M. Macé, qui a l'œil droit traversé par la balle, est dans un état désespéré. Les blessures de M. Texier père sont également sérieuses.

Les étrennes meurtrières

Bruxelles, 4 janvier. — Une étrange tentative d'empoisonnement, rappelant celle qui coûta la vie au ténor parisien Bodart, vient d'avoir lieu à Uccle. Une dame Marchal, connue dans la société bruxelloise, où elle prenait part souvent à des fêtes de charité, reçut, le jour de l'An, dans sa villa d'Uccle, un paquet de bonbons qui fut apporté par un chasseur dont la casquette ne portait aucun insigne. L'adresse avait été faite avec des caractère d'imprimerie découpés.

Mme Marchal n'y prit pas garde et mit le paquet de côté. Hier matin, elle se décida à manger quelques-unes des pralines que contenait la boîte et soudain, après quelques instants, elle ressentit des douleurs atroces. Les bonbons contenaient un poison violent.

Des médecins furent mandés et un contre-poison fut administré à la malheureuse femme, dont l'état reste extrêmement grave, bien qu'on puisse la considérer comme sauvée.

Le reste du paquet a été saisi par la police, qui fait une enquête. Les résultats de l'analyse des bonbons empoisonnés n'ont pas encore été communiqués.

Candidate à la présidence de la République !

UNE FEMINISTE BRIGUE LE SIEGE PRESIDENTIEL

Paris, 4 janvier. — C'est Mlle Marie Deniard, qui dit briguer le siège présidentiel « pour voir ». Elle avait déjà posé sa candidature aux dernières élections législatives et municipales de la Somme et d'Amiens.

Mlle Denizard est l'auteur d'un vœu en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes que M. Klotz, ministre des finances, déposa sur le bureau du conseil général de la Somme auquel il appartient. Mlle Dedé, qui a aussi collaboré au rapport de M. Buisard a aussi collaboré au rapport de M. Dussaussoy, député, sur la même question, rapport que la Chambre sera appelée à examiner. Mlle Denizard est, paraît-il, une jeune femme au visage agréable.

Le crime du Perreux

L'ALIBI DU MAIRE EST-IL VRAI ?

Paris, 4 janvier. — M. Xavier Guichard, chef de la Sûreté, s'est consacré hier à l'examen de l'alibi invoqué par M. Pirou dans les termes que nous avons reproduits. La partie la plus importante de cet alibi est assurément la présence affirmée de l'industriel dans un local voisin de son usine, à Gentilly, à l'heure même où la tentative de meurtre était commise au Perreux. Malheureusement, de cet alibi on ne peut dire ni s'il est faux ni s'il est vrai, personne n'ayant vu M. Pirou. En dans l'impossibilité où l'on est d'élucider cette partie et essentielle, il faut donc se rabattre sur les autres points. Or, il paraît démontré jusqu'à présent que M. Pirou n'a pas été vu à Gentilly aux heures indiquées par lui, ni à la mairie, ni à son usine. Le concierge de la mairie a déclaré n'avoir pas aperçu le maire durant toute la journée de samedi. De leur côté le secrétaire et le premier adjoint ne se rappellent pas l'avoir vu. A l'usine on s'est montré moins affirmatif : le concierge, les ouvriers, les employés se sont tenus sur une prudente réserve « il aurait pu venir sans être vu ». D'ailleurs les uns et les autres doutent encore de la culpabilité de leur patron.

L'inculpé a dit au juge d'instruction qu'il s'était rendu chez son ami M. Moussou, marbrier, et qu'en l'absence de celui-ci il avait emprunté son téléphone pour prévenir sa femme qu'il rentrerait un peu tard pour le dîner, étant retenu à l'usine. La domestique de M. Moussou va être interrogée sur ce point par le magistrat instructeur, qui lui demandera de préciser exactement l'heure à laquelle elle reçut M. Pirou.

Une perquisition a été opérée hier en présence du maire suspendu, dans sa tannerie de Gentilly. L'inculpé était accompagné du chef de la Sûreté, et de nombreux inspecteurs de ce service M. Fresnel, commissaire de police de la circonscription, assistait à cette opération. Pendant plus d'une heure les magistrats ont visité les divers bureaux et se sont retirés en emportant de nombreux papiers concernant, paraît-il, un incendie qui il y a trois ans éclata dans l'usine Pirou et y détruisit des bâtiments qui ne furent jamais reconstruits.

La crise sardinière

116 USINES FERMEES

Nantes, 4 janvier. — Depuis le 1er janvier l'administration des contributions directes a reçu avis de fermeture d'environ 116 usines de Bretagne et de Vendée pour toute l'année 1913.

Il y a lieu de préciser que parmi ces usines, certaines préparent, non seulement les sardines, mais aussi les petits maquereaux et le thon. Seules, resteront ouvertes pendant le mois de janvier et février les quelques usines préparant les conserves de sprats.

Il résulte de cette situation que les thonniers, qui forment une catégorie distincte de celle des sardiniers, se trouvent également touchés, la pêche étant rendue à peu près inutile par le manque d'usines.

Le chômage des ouvriers ferblantiers apparaît comme certain, puisque les fabriques de boîtes vides ont cessé de recevoir des commandes.

De même, chômage partiel des forges fabricant les fers-blancs.

Les quelques usines n'ayant pas suivi le mouvement représentent un nombre infime et ont habituellement une production très faible.

La grâce présidentielle

Paris, 4 janvier. — Le président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité :

1. La peine de mort prononcée le 29 octobre 1912, par la Cour d'assises de la Creuse, pour assassinats, vols qualifiés et tentatives de meurtre, contre le nommé Jouberthie Pierre ;

2. La peine de mort prononcée le 30 octobre 1912 par la Cour d'assises de Saône-et-Loire, pour assassinat et vol qualifié, contre le nommé Bernet Claude.

Paris, 4 janvier. — Le président de la République a encore accordé des grâces ou réductions de peine à 600 condamnés détenus dans divers établissements pénitentiaires militaires de France et d'Afrique en vertu de jugements prononcés contre eux par des conseils de guerre de l'armée de terre.

Le développement de l'industrie minière

Paris, 4 janvier. — L'« Officiel » publie le rapport de la commission supérieure du travail sur l'application en 1911 de la loi du 2 novembre 1892 dans les mines, minières et carrières. D'après les renseignements fournis par les ingénieurs des mines, la statistique de l'industrie extractive s'établit comme suit :

Exploitations : 38,551.
Personnel total : 374,548.
Personnel protégé : 43,134.

Le total du personnel occupé dans l'industrie extractive a augmenté en 1911 de

---

FEUILLETON DU 5 JANVIER — N. 40

LE CHEVALIER d'Harmental

PAR

Alexandre DUMAS

Mme Denis était trop bonne observatrice pour ne pas remarquer l'effet étrange que sa demande avait produit sur le système nerveux de Buvat. Elle ne voulut pas même lui laisser ignorer qu'une chose si importante était passée inaperçue ; elle lui offrit un flacon de sels à son usage, et qu'elle laissait toujours sur la cheminée, à la vue de tout le monde ,pour se donner l'occasion de répéter deux ou trois fois par semaine qu'elle avait les nerfs d'une extrême irritabilité. Buvat, qui avait perdu la tête, au lieu de respirent purement et simplement ces sels à une distance convenable, déboucha le flacon et se le fourra dans le nez. L'effet du tonique fut rapide : Buvat bondit sur ses pieds comme si l'ange d'Habacuc l'avait enlevé par les cheveux ; son visage passa d'un blanc fade au cramoisi le plus foncé ; il éternua pendant dix minutes à se faire sauter la cervelle ; puis enfin, s'étant calmé peu à peu, et étant revenu insensiblement à l'état où il se trouvait au moment où la proposition avait été faite, il répondit qu'il comprenait tout ce qu'une pareille proposition avait d'honorable pour sa pupille, mais que, comme Mme Denis le savait sans doute, il n'était que le tuteur de Bathilde, qualité qui lui faisait une obligation de lui transmettre la demande, et en même temps un devoir de la laisser parfaitement libre de l'accepter ou de la refuser. Mme Denis trouva la réplique parfaitement juste, et le reconduisit à la porte de la rue en lui disant qu'en attendant sa réponse elle le priait de la croire sa très humble servante.

Buvat remonta chez lui et trouva Bathilde fort inquiète : il avait retardé d'une demi-heure sur la pendule, ce qui ne lui était pas arrivé une seule fois depuis dix ans. L'inquiétude de la jeune fille redoubla quand elle vit l'air triste et préoccupé de Buvat. Aussi voulut-elle connaître tout d'abord ce qui causait la mine allongée de son bon ami. Buvat, qui m'avait pas préparé son discours, essaya de reculer l'explication jusqu'après le dîner, mais Bathilde déclara qu'elle ne se mettrait point à table qu'elle ne sût ce qui était arrivé. Force fut donc à Buvat de transmettre, séance tenante, à sa pupille, et sans préparation aucune, la proposition de Mme Denis.

Bathilde rougit d'abord, comme fait toute jeune fille à qui l'on parle de mariage ; puis, prenant dans les siennes les deux mains de Buvat, qui s'était assis de peur que les jambes lui manquassent, et le regardant en face avec ce doux sourire qui était le soleil du pauvre écrivain :

— Ainsi donc, lui dit-elle, petit père,vous avez assez de votre pauvre fille, et vous voulez vous en débarrasser ?

— Moi ! dit Buvat, moi ! avoir envie de me débarrasser de toi ! Mais c'est moi qui mourrai le jour où tu me quitteras !

— Eh bien ! alors, petit père, répondit Bathilde, pourquoi venez-vous me parler de mariage ?

— Mais, dit Buvat, parce que... parce que... il faudra bien un jour que tu t'établisses et que tu ne trouveras peut-être pas plus tard un aussi bon parti, quoique, Dieu merci ! ma petite Bathilde mérite un peu mieux qu'un monsieur Boniface.

— Non, petit père, reprit Bathilde, non, je ne mérite pas mieux que monsieur Boniface ; mais...

— Eh bien ! mais ?

— Mais... je ne me marierai jamais.

— Comment ! dit Buvat, tu ne te marieras jamais ?

— Pourquoi me marier ? demanda Bathilde. Est-ce que nous ne sommes pas heureux comme nous sommes ?

— Si fait, nous sommes heureux ! Sabre de bois ! s'écria Buvat, je le crois bien que nous le sommes !

Sabre de bois était un bonnête juron dont se servait Buvat dans les grandes occasions et qui indiquait les inclinations pacifiques du bonhomme

— Eh bien ! continua Bathilde avec son sourire d'ange, si nous sommes heureux, restons comme nous sommes. Vous le savez, petit père, il ne faut pas tenter Dieu.

— Tiens, dit Buvat, embrasse-moi, mon enfant ! Ah ! c'est comme si tu venais de m'enlever Montmartre de dessus l'estomac !

— Vous ne désirez donc pas ce mariage ? demanda Bathilde en posant ses lèvres sur le front du bonhomme.

— Moi ! désirer ce mariage ! dit Buvat ; moi ! désirer le voir la femme de ce petit gueux de Boniface ! de ce satané chenapan que j'avais pris en grippe je ne savais pas pourquoi ! Je le sais maintenant !

— Si vous ne désirez pas ce mariage, pourquoi m'en parlez-vous ?

— Parce que tu sais bien que je ne suis pas ton père ,dit Buvat ; parce que tu sais bien que je n'ai aucun droit sur toi ; parce que tu sais bien que tu es libre.

— Vraiment, je suis libre ! dit en riant Bathilde.

— Libre comme l'air.

— Eh bien ! si je suis libre, je refuse.

— Diable ! tu refuses, dit Buvat ; j'en suis bien content, c'est vrai ; mais comment vais-je dire cela à Mme Denis ?

— Comment ? Dites-lui que je suis trop jeune, dites-lui que je ne veux pas me marier, dites-lui que je veux rester éternellement avec vous.

— Allons dîner, dit Buvat ; il me viendra peut-être une bonne idée en mangeant la soupe. C'est drôle, l'appetit m'est revenu tout à coup. Tout à l'heure, j'avais l'estomac si serré que j'aurais cru qu'il me serait impossible d'avaler une goutte d'eau. Maintenant, je boirais la Seine

Buvat mangea comme un ogre et but comme un Suisse ; mais malgré cette infraction à ses habitudes hygiéniques, aucune bonne idée ne lui vint ; de sorte qu'il fut obligé de dire tout bonnement à Mme Denis que Bathilde était très honorée de sa recherche, mais qu'elle ne voulait pas se marier.

Cette réponse inattendue fit tomber les bras et jambes à Mme Denis ; elle n'avait jamais cru qu'une pauvre petite orpheline comme Bathilde pût refuser un parti aussi brillant que son fils : elle reçut en conséquence très sèchement le refus de Buvat, et elle répondit que chacun était libre de sa personne, et que si Mlle Bathilde voulait rester pour coiffer sainte Catherine, elle en était parfaitement la maîtresse.

Mais quand elle réfléchit à ce refus, que dans son orgueil maternel elle ne pouvait comprendre, les anciennes calomnies qu'elle avait entendu faire autrefois sur la jeune fille et sur son tuteur lui revinrent à l'esprit, et comme elle était alors dans une disposition parfaite pour y croire, elle ne ne fit plus aucun doute qu'elles ne fussent des vérités avérées. Aussi, lorsqu'elle transmit à Boniface la réponse de sa belle voisine, ajouta-t-elle, pour le consoler de cet échec matrimonial, qu'il était bien heureux que les négociations eussent tourné ainsi, attendu qu'elle avait appris des choses qui, en supposant que Bathilde eût accepté, ne lui eussent pas permis, à elle, de laisser se conclure un pareil mariage.

Il y a plus : Mme Denis pensa qu'il n'était point de sa dignité que son fils, après un refus si humiliant, conservât la chambre qu'il habitait en face de Bathilde ; elle lui en fit préparer, sur le jardin, une beaucoup plus grande et beaucoup plus belle, et elle mit immédiatement en location celle que venait de quitter M. Boniface.

Huit jours après, comme M. Boniface, pour se venger, agaçait Mirza, qui se tenait sur sa porte, n'ayant pas jugé qu'il fît assez beau pour risquer ses pattes blanches dehors, Mirza, à qui l'habitude d'être gâtée avait fait un caractère fort irritable, s'était élancée sur M. Boniface et l'avait cruellement mordu au mollet.

C'est ce qui fait que le pauvre garçon, qui avait le cœur encore assez malade et la jambe assez mal guérie, avait si amicalement conseillé à d'Harmental de prendre garde à la coquetterie de Bathilde et de jeter une boulette à Mirza.

XXI

Jeunes amours

La chambre de M. Boniface resta vacante pendant trois ou quatre mois, puis un jour Bathilde, qui s'était habituée à en voir la fenêtre fermée, en levant les yeux, trouva la fenêtre ouverte ; à cette fenêtre, elle vit une figure inconnue. C'était celle de d'Harmental.

On voyait peu de figures comme celle du chevalier, rue du Temps-Perdu. Aussi Bathilde, admirablement placée derrière les rideaux pour voir sans être vue, y fit-elle attention, malgré elle. En effet, il y avait dans les traits de notre héros une distinction et une finesse qui ne pouvaient échapper à l'œil d'une femme aussi distinguée que l'était elle-même Bathilde ; ensuite, les habits du chevalier, tout simples qu'ils étaient, trahissaient dans celui qui les portait une élégance parfaite ; enfin, il avait donné quelques ordres, et ces ordres, prononcés assez haut pour que Bathilde les entendît, avaient été donnés avec cette inflexion de voix dominatrice qui indique dans celui qui la possède une habitude naturelle du commandement.

Quelque chose avait donc dit du premier coup à la jeune fille qu'elle avait sous les yeux un homme fort supérieur, sous tous les aspects, à celui auquel il succédait dans la possession de la petite chambre, et avec cet instinct si naturel aux gens comme il faut, elle l'avait reconnu tout d'abord pour être de race. Le même jour, le chevalier avait essayé son clavecin. Aux premiers sons de l'instrument, Bathilde avait levé la tête : le chevalier, quoiqu'il ignorât qu'il fût